



Municipalité de Saint-Gilles

Offre d'emploi

Manœuvre – Employé à l'entretien courant

La municipalité de Saint-Gilles est à la recherche d'un (une) candidat (e) dynamique pour occuper un poste de manœuvre à l'entretien courant.

Type de poste : Temporaire à temps plein au Centre récréatif avec possibilité d'extension.

Résumé des fonctions

Sous l'autorité du directeur des Loisirs, en collaboration avec le contremaître aux Infrastructures la personne sélectionnée devra procéder à divers travaux municipaux.

Qualifications requises

- Diplôme de 5^e secondaire obligatoire (joindre une photocopie de celui-ci à votre candidature);
- Permis de conduire classe 5 obligatoire;

Toute combinaison de formation ou d'expérience jugée pertinente sera considérée.

Qualités, aptitudes et exigences

- Bonne capacité physique;
- Avoir un bon sens de la planification et de l'organisation efficient du travail;
- Faire preuve de débrouillardise et d'autonomie;
- Aptitude à travailler en équipe ou individuellement;
- Démontrer un engagement et une implication dans le milieu pour une priorisation du service à la clientèle;
- Démontrer de l'empathie et de la cordialité dans ses échanges.

Tâches et responsabilités

- Effectuer l'entretien des équipements et des bâtiments, assurer la propreté des lieux et des espaces publics;
- Conduire et opérer les équipements tel que la surfaceuse (formation donnée à l'embauche);
- Assurer le respect des règlements sur les lieux des activités.
- Toutes autres tâches connexes.

Conditions d'emploi

Poste temporaire, temps complet à 40 heures/semaine.

Selon les besoins, la personne titulaire pourrait être appelée à travailler sur différents quarts de travail (jour, soir, semaine et fin de semaine).

Le taux horaire est de 16.35 \$/heure selon l'entente salariale en vigueur de la municipalité de Saint-Gilles.

Le poste est ouvert à l'interne et à l'externe autant pour les hommes que pour les femmes.

Pour postuler

Les candidatures seront reçues par le directeur des Loisirs, M. Michael Larente, jusqu'au 4 février 2020 à 16 h 00.

Par courriel : mlarente@stgilles.net
Seules les candidatures retenues seront contactées.

Pour information : 418 888-3863



Le Rapide

**De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles**
Jeudi, le 16 janvier 2020

AVIS PUBLICS – DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLICS sont par les présentes donnés par la soussignée, M^{me} Sandra Bélanger, directrice générale de la Municipalité de Saint-Gilles, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 10 février 2020 à 20 h 00, à la salle du Conseil. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

DEMANDE # 1

La demande concerne le lot 4 858 727 cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière, situé au 269 rue Hamel. Le propriétaire M. Johnny Alejandro Gaviria a fait une demande de dérogation mineure, afin de permettre l'implantation d'une résidence principale sur un terrain de forme irrégulière. La demande vise à implanter le bâtiment avec un angle de 17,61° au lieu d'un angle maximal de 10,0°, vise également à permettre un logement bigénération d'une superficie de 97,55 M² au lieu d'un maximum de 75 M² sans toutefois dépasser le 50 % de la superficie totale permise, permettre également que la façade du bâtiment ne soit pas parallèle à la rue, permettre la construction d'un garage en cour avant à 7,15 mètres au lieu de 9,84 mètres.

DEMANDE # 2

La demande concerne le lot 3 839 290 cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière, situé au 1121 rang St-Pierre Sud. Le propriétaire M. Richard Caron a fait une demande de dérogation mineure, afin de permettre l'implantation d'une résidence principale avec un angle de 13,0° au lieu d'un angle maximal de 10,0°, permettre que l'entrée principale de la résidence ne soit pas située en façade du bâtiment.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes, communiquez avec M^{me} Claudine Fontaine au 418 888-3198 ou par courriel à : cfontaine@stgilles.net

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes le 10 février 2020.

Donné à Saint-Gilles, ce 16^{ième} jour de janvier 2020

Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière